

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-4009-2017

DEMANDE RELATIVE AUX MODIFICATIONS
DE CONVENTIONS COMPTABLES ASC 715,
COMPENSATION-RETIREMENT BENEFITS,
ET POUR LA CRÉATION DE COMPTES
D'ÉCARTS

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

et

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ
(ci-après « AQCIE »)

et

LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC
(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE ET DU CIFQ

LES INTERVENANTS, L'AQCIE ET LE CIFQ, SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE
QUI SUIT :

I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS

A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE

1. L'AQCIE, fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts d'une cinquantaine d'importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui bénéficient des tarifs « L » et « M » ou qui sont parties à des « *contrats spéciaux* » et qui, collectivement, consomment environ 36 TWh d'énergie électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars**.
2. La consommation des membres de l'AQCIE, qui oeuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de **25%** de la consommation totale d'électricité facturée au Québec et plus de **60%** de la consommation de la grande industrie.

Demande relative aux modifications de conventions comptables ASC 715, Compensation-Retirement Benefits, et pour la création de comptes d'écarts

3. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ

4. Le CIFQ est un regroupement d'industries œuvrant dans le secteur des produits forestiers.
5. Le CIFQ regroupe notamment une dizaine d'entreprises manufacturières assurant plus de 90% de la production de pâtes et papiers au Québec.
6. L'industrie forestière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.
7. Présente dans toutes les régions, l'industrie forestière assure plus de 33 000 emplois en usine de première transformation et plus de 15 000 emplois en forêt. De plus, environ 80 000 emplois en usines de deuxième et troisième transformations ainsi que près de 60 000 emplois induits sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, l'industrie forestière génère des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.
8. Les papetières québécoises consomment annuellement près de 15 TWh d'électricité. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux États-Unis.
9. Les producteurs de pâtes et papiers sont également d'importants consommateurs d'énergie thermique provenant principalement de la biomasse forestière, du gaz naturel et du mazout. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

C. INTÉRÊT DE L'AQCIE ET DU CIFQ ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION

10. L'un des rôles importants de l'AQCIE et du CIFQ est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité. Le CIFQ représente également ses membres relativement à toutes autres questions reliées au domaine de l'énergie.
11. L'AQCIE et le CIFQ ont intérêt à intervenir en la présente instance en ce que, en tant que consommateurs importants d'électricité, les membres qu'ils représentent seront affectés directement par les modifications de conventions comptables proposées par la demanderesse et par la détermination de la date où elles deviendront effectives aux fins réglementaires.
12. L'AQCIE et le CIFQ entendent donc participer à toutes les étapes du dossier.

Demande relative aux modifications de conventions comptables ASC 715, Compensation-Retirement Benefits, et pour la création de comptes d'écarts

13. L'intervention de l'AQCIE et du CIFQ aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice et d'assister la Régie dans la considération de la demande.

II. ENJEUX CONSIDÉRÉS, CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE LA PREUVE DES INTERVENANTS

14. Les intervenants comptent adresser des représentations à la Régie quant à la date où les modifications demandées devraient être effectives, cette date étant, selon elles, le 1^{er} janvier 2017.
15. Ils demandent par ailleurs à la Régie de leur réserver la possibilité de lui adresser aussi des représentations sur la pertinence de la méthode de répartition des coûts proposée et sur ses impacts monétaires, les intervenants n'ayant pu procéder à ce jour aux consultations appropriées.

III. BUDGET

16. L'AQCIE et le CIFQ produisent un budget de participation qui ne tient pas compte de la participation éventuelle d'un expert-comptable à leurs travaux et demandent à la Régie de leur réserver la possibilité de modifier ultérieurement ce budget à cet égard le cas échéant.

IV. COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS

17. L'AQCIE et le CIFQ demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leur procureur :

Me Pierre Pelletier

2843, rue Des Berges,

Lévis (Québec) **G6V 8Y5**

Téléphone : (418) 903-6886

Courrier électronique : pelletierpierre@videotron.ca

POUR CES MOTIFS, L'AQCIE ET LE CIFQ DEMANDENT À LA RÉGIE D'ACCUEILLIR LEUR DEMANDE D'INTERVENTION.

Lévis, le 21 juillet 2017

(s) Pierre Pelletier

PIERRE PELLETIER

Procureur de l'AQCIE et du CIFQ